

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 08 novembre 2022

L'an Deux Mil vingt-deux,

Et le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Maryse MONTASTIER – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Martine GACON – Catherine BILLAUD – Yannick COITE – Paméla ETIENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Franck PAJOT – Loïc MORDAN à Paméla ETIENNE

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vente véhicule suite legs Soulandon,
- Convention groupement de commandes avec Montluçon Communauté,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – RAPPORT SUR LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 DE MONTLUCON COMMUNAUTE

Vu la loi 95.101 relative à la protection de l'environnement et notamment son article 73,

Conformément aux décrets 95.635 du 6 mai 1995, 2007-675 du 2 mai 2007 et 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral 321/2008 portant transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise,

Le Conseil Municipal doit prendre acte du rapport annuel concernant l'assainissement établi sur la base de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire,

Ce rapport est adressé à la commune afin que le Maire puisse le présenter au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

3 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, pris en application de la loi MATRAS (loi n°2021-1520) du 25.11.2021, a créé les conseillers municipaux « correspondants incendie et secours ». Ce texte a pour objet de préciser les conditions et modalités de création de ces nouvelles attributions, ainsi que d'en définir le périmètre.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer un correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de nommer **Maryse MONTASTIER** comme correspondante « incendie et secours »,
- PRÉCISE** que la désignation d'un correspondant « incendie et secours » fera l'objet d'un arrêté municipal.

4 – MOTION POUR LA MAITRISE DE LA TARIFICATION DE L'ENERGIE POUR LES COLLECTIVITES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion qu'il propose d'adopter. Cette motion exprime la profonde préoccupation de la commune concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE** la motion présentée par Monsieur le Maire.

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

DM 12 – FPIC

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
6288 (011) : Autres	- 386,00 €		
7392221 (014) – Fonds de péréquation	386,00 €		

Cette Décision Modificative est acceptée à l'unanimité.

6 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ROSSIGNOLS

DM 1 – FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
		3555 (040) : Terrains aménagés	34 867,74 €
		3555(041) : Terrains aménagés	-34 867,74 €
		Total Recettes	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
6015 (043) : Terrains à aménager	- 34 867,74 €		
71355 (042) – Variation des stocks	34 867,74 €		
Total Dépenses	0,00		

Ces Décisions Modificatives sont acceptées à l'unanimité.

7 – RENOUELEMENT BAUX COMMUNAUX

Monsieur Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les communaux dits « Signat Long » et « Le Bois Dussoux » arrivaient à bout de ferme le 11 novembre 2022 et qu'il convient d'en décider la mise en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de procéder à une nouvelle location des dits communaux d'après les conditions et les clauses insérées dans le cahier des charges,
- DÉCIDE** de louer :
 - « Le Bois Dussoux » parcelle cadastrée A n°57 sur la commune de Viersat (Creuse) à Monsieur MICHEAU Jean-Claude,
 - « Signat Long » parcelles cadastrées AS n°255 – 256 – 257 – 258 – 259 sur la commune de Quinssaines (Allier) à Monsieur DUMONTET Damien,
 - « Signat Long » parcelle cadastrée A n°239 sur la commune de Viersat (Creuse) à Monsieur EMERY-PROVOST Emilien.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les baux et tout document afférent à cette décision.

8 – VENTE TERRAIN PAINTBALL

Monsieur le Maire propose de vendre les parcelles ZD35 (4 769 m²) et ZD 36 (6 669m²) situées Chemin de Coursier 03380 QUINSSAINES à la SARL ONE FOR ONE GAME CENTER 62 route de Vaux 03410 ST VICTOR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE** de vendre les parcelles ZD35 et ZD36 d'une superficie de 11 438 m² à la SARL ONE FOR ONE GAME CENTER au prix de 15 000 € - hors frais de notaire,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente,
- PRÉCISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

9 – VENTE VEHICULE SUITE LEGS SOULANDON

Suite à la succession du legs Soulandon (délibérations D2022-052 et D2022-048), Monsieur le Maire propose de mettre en vente le véhicule de marque MERCEDES BENZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VENDRE** le véhicule de marque MERCEDES BENZ pour un montant de **11 925 €**,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

10 – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC MONTLUÇON COMMUNAUTE

Dans le cadre de la mise en place d'une politique d'achats groupés et de mutualisation des besoins, Montluçon Communauté propose aux communes du territoire la mise en œuvre d'un groupement de commandes permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE** de constituer un groupement de commande permanent entre la commune de Quinssaines, Montluçon Communauté et les communes membres du territoire participantes,
- APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent, et d'adhérer au dit groupement de commande,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Construction de l'ensemble commercial et de la halle : l'installation du chantier va se faire en décembre et les travaux vont démarrer en janvier 2023 pour une durée de 6 mois.

La séance est levée à 19h30.